

Annecy, le 19 janvier 2022

### Périscolaire

---

## Appel à n'inscrire son enfant qu'en cas de nécessité

**Face aux difficultés de recrutement de personnel au sein des services périscolaires auxquelles elle fait face, la Ville d'Annecy lance un appel aux parents de n'inscrire leurs enfants qu'en cas de nécessité.**

### Pénurie d'encadrant qualifiés présents

La capacité d'accueil des enfants sur les temps périscolaires (matin, midi et soir) est conditionnée par le nombre d'encadrants qualifiés présents. Le taux d'encadrement légal pour les accueils périscolaires est de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Malgré la pleine mobilisation des animateurs et encadrants en poste ainsi que les démarches engagées par la Ville pour recruter, ce taux d'encadrement pourrait prochainement ne plus être assuré.

**Face au manque de personnel, il est demandé aux parents de n'inscrire leurs enfants aux accueils périscolaires qu'en cas de nécessité, afin d'éviter de limiter l'accès à ces services.**

### Campagne active de recrutement

De son côté, la Ville engage une campagne active de recrutement et recherche des animateurs qualifiés. Les candidatures, CV et lettre de motivation, sont à envoyer à [periscolaire@annecy.fr](mailto:periscolaire@annecy.fr).